



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –  
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –  
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 26 JUN 2017  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-63

**OBJET : Convention de gestion transitoire des services entre l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois et le Syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>65</b>
Représentés	<b>16</b>
Absents	<b>9</b>

Votants	<b>81</b>
Abstention	<b>4</b>
Suffrages exprimés	<b>77</b>
Pour	<b>77</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Agnès CARPENTIER représentée par Henri PETTENI, Nicole CERCLEY représentée par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Gérard LAMBERT représenté par Valérie ZELIOLI, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mary France PARRAIN représentée par Michèle CHARBONNEL, Jean-Jacques PASTERNAK représenté par Chantal CANALES, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Yoann RISPAL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER,

**Absents :**

Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Jean-Philippe GAUTRAIS, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Régis PIO, Christine RYNINE, Virginie TOLLARD, Sylvie ~~ARUSOT~~ ~~DEVIÈRE~~ ~~présent~~  
François VOGUET

094-200057941-20170707-D17-63-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2017  
Date de réception préfecture : 07/07/2017

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 26 JUIN 2017

**OBJET : Convention de gestion transitoire des services entre l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois et le Syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)**

### LE CONSEIL DU TERRITOIRE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 et L.5219-2 et suivants,

**VU** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** la délibération n°16-176 du 2 novembre 2016 relative à la ré adhésion aux syndicats de traitement des ordures ménagères et assimilées,

**VU** la délibération n°17-20 portant adoption des statuts modifiés du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne,

**CONSIDERANT** qu'afin d'organiser la continuité du service public du traitement des déchets ménagers, il convient d'autoriser l'EPT à conclure et signer une convention de gestion transitoire des services avec le SMITDUVM,

**CONSIDERANT** les termes du projet de convention ci-joint,

### DELIBERE

**APPROUVE** le projet de convention de gestion transitoire des services entre le SMITDUVM et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

**AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer la convention de gestion transitoire des services entre le SMITDUVM et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

**CHARGE** le Directeur Général des Services et Mme la comptable publique de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent-sur-Marne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

  


Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170707-D17-63-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2017  
Date de réception préfecture : 07/07/2017